

671

N.º 307 Du 22 fructidor an 11

Laissez passer librement Joseph Santanger
 natif d Alby domicilié à Alby
 d Alby département d l'Aube âgé de 40 municipalité
 d un m. 679 m cheveux ch sourcils brun ans, taille
 front large nez indian bouche rouge menton rouge yeux brun
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º 1000 visage
allant ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
 Délivré d'après l'avis approbatif de Joseph Santanger demeurant
 en date du 21 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Guillef Jamet demeurant à
 à Alby et du citoyen Guillef Jamet
 lesquels ont signé avec nous. Joseph Santanger
Fontange Saleses Jamet

N.º 308 Du 23 id.

Laissez passer librement Joseph Chandon
 natif d Chandon domicilié à Marmanthac
 d Chandon département d l'Aube âgé de 46 municipalité
 d un m. 679 m cheveux ch sourcils noirs ans, taille
 front large nez long bouche rouge menton rouge yeux rouge
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º 1000 visage
allant ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
 Délivré d'après l'avis approbatif de Jean Baptiste Briu demeurant
 en date du 22 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Jean Baptiste Briu demeurant à
 à Chandon et du citoyen Jean Baptiste Briu
 lesquels ont signé avec nous. Joseph Chandon
Chandon Lespinars Briu

N.º 309 Du 2 jour

Laissez passer librement Antoine Lavignier
 natif d Alby domicilié à Ayrens
 d Alby département d l'Aube âgé de 60 municipalité
 d un m. 708 m cheveux ch sourcils chatains gris ans, taille
 front large nez long bouche rouge menton rouge yeux gris
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º 1000 visage
allant ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
 Délivré d'après l'avis approbatif de Jean Baptiste Briu demeurant
 en date du 20 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Jean Baptiste Briu demeurant à
 à Ayrens et du citoyen Jean Baptiste Briu
 lesquels ont signé avec nous. Antoine Lavignier
Lavignier Lespinars Briu

Fait compte au Com. p. l'org. ce jour